

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments pour la proposition de protocole pour l'étude des conséquences chez la vache laitière de l'emploi de soude caustique pour le traitement de céréales

LE DIRECTEUR GENERAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 12 juillet 2000 d'une demande d'avis sur une proposition de protocole pour l'étude des conséquences chez la vache laitière de l'emploi de soude caustique pour le traitement de céréales.

Saisine n°2000-SA-0059

Considérant que l'afssa a émis le 6 mars 2000, un avis favorable provisoire sur la demande d'autorisation d'utilisation de la soude caustique pour le traitement de céréales dans l'attente des résultats de l'essai comparatif sur la durée d'une lactation avec suivi clinique d'éventuelles lésions rénales par des traceurs biochimiques ;

Considérant que le protocole indique que l'essai aura pour objectif de comparer trois régimes alimentaires, le premier constitué de grain aplati et d'ensilage d'herbe (43%) le second lot de grain aplati, d'ensilage d'herbe (43%) et de bicarbonate de sodium (150g) et le troisième d'un mélange de céréales traitées à la soude caustique et d'ensilage d'herbe (43%) ;

Considérant que l'essai sera réalisé sur 24 vaches au cours d'une période de 300 jours correspondant à une lactation complète, que les animaux seront répartis en trois lots de huit animaux et que chaque lot recevra l'un des régimes alimentaires ;

Considérant que des prélèvements seront effectués sur la ration offerte aux animaux pour dosage de la matière sèche, des protéines brutes, des parois (ADF, NDF), des minéraux (Ca, P, Mg, Na, Cl, K), sur des échantillons de lait pour dosage des matières grasses, protéiques, de l'urée et comptage des cellules somatiques et sur des échantillons de plasma sanguin pour dosage des minéraux (Ca, P, Mg, Na, Cl, K), des acides gras non estérifiés, des immuno-globulines et comptage des cellules ;

Considérant qu'une inspection vétérinaire sera réalisée toutes les deux semaines, notamment afin de surveiller tout symptôme relatif à un éventuel dysfonctionnement rénal, le pH urinaire, le pH des fèces et le niveau de rumination des animaux, que deux animaux de chaque lot seront abattus afin d'analyser leurs tissus (foie, parois du rumen, reins, sabots) pour s'assurer qu'il n'existe pas de signes d'hémorragie ou d'ulcères et que si les reins sont endommagés, d'autres animaux seront abattus pour procéder à des vérifications plus approfondies ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments considère que le protocole expérimental soumis permettra de répondre à la demande d'un essai comparatif pour l'utilisation de la soude caustique pour le traitement de céréales chez la vache laitière sur la durée d'une lactation, avec suivi clinique d'éventuelles lésions rénales par des traceurs biochimiques, à condition que :

- une pré période de mesures dont les résultats pourront servir comme covariable en vue d'améliorer la puissance des tests statistiques soit incluse dans l'essai
- le glucose et l'urée soient dosés dans le plasma sanguin
- les prélèvements des échantillons d'aliments, de plasma et de lait soient faits en double de manière à pouvoir confirmer certains résultats analytiques ou bien effectuer de nouvelles analyses indispensables compte tenu des résultats qui seront observés.